

AEAF : SALON D'HIVER 2018

Galerie Thuillier 13 rue de Thorigny – 75003 PARIS

L'Académie Européenne des Arts France organise une exposition à Paris à quelques pas du Musée Picasso

Cette exposition est exclusivement réservée aux adhérents de l'Académie Européenne des Arts à jour de leur cotisation 2018. Elle se déroulera du vendredi 7 décembre 2018 au jeudi 13 décembre 2018 inclus. Elle est ouverte à toutes les expressions graphiques et aux sculpteurs dans la limite des formats imposés et du nombre de places disponibles.

Inscription : Elle se fait exclusivement par courrier postal selon les modalités décrites dans le règlement

Clôture des inscriptions : Le 4 novembre 2018 minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Dépôt des œuvres : **ATTENTION** : En raison d'une exposition à Tokyo organisée par la galerie Thuillier, celle-ci sera fermée entre le 23 novembre et le 5 décembre, le dépôt de œuvres se fera exclusivement entre le 14 et le 20 novembre de 14h à 19h. Pour les retardataires, il sera encore possible de les déposer le 6 décembre 2018 entre 14 h et 17 h.

Expédition des œuvres : Par expédition postale ou transporteur, les œuvres doivent être envoyées à l'adresse de la Galerie Thuillier. Veiller à ce que la date d'arrivée à la galerie soit située entre le 4 novembre et le 22 novembre 2018. Il est conseillé de prendre rapidement contact avec la galerie Thuillier pour prévenir d'une mise à disposition prochaine.

Vernissage : Le samedi 8 décembre 2018 de 18 h à 21 h.

Retrait des œuvres : Sur place le jeudi 13 décembre de 16 h à 18h. Il est à la charge des exposants. Pour œuvres expédiées par la poste ou par transporteur uniquement, la galerie se chargera des réexpéditions aux frais de l'Artiste.

Contacts :

Président de l'AEAF : Bernard LERIQUE : berleri@dartybox.com Tél. : 06 71 40 99 70

Secrétaire général de l'AEAF et responsable du Salon : André DESCHAMPS, aeaf.deschamps@free.fr
tel : 06 14 55 17 94

Galerie Thuillier : Denis Cornet , Tel : 06 12 80 88 36 ou 01 42 77 33 23

REGLEMENT DU SALON

Conditions d'inscription.

Les inscriptions se font uniquement par voie postale en retournant le formulaire LISIBLEMENT rempli au Trésorier de l'AEAF dont l'adresse figure sur le formulaire.

L'envoi doit comprendre :

- Le chèque du montant des droits d'inscriptions.
- Le formulaire LISIBLEMENT et entièrement rempli.

La clôture des inscriptions est fixée au 4 novembre 2018.

Modalités de participation et sélection.

Chaque artiste pourra présenter d'une à cinq œuvres

- Œuvres graphiques : format inférieur ou égal à 15F (65x54 cm) ou carré de 60 cm
- Sculptures : occupant une base inférieure ou égale à 50 x50 cm, en dehors de ce format, contacter la galerie Thuillier

Les artistes s'engagent à respecter le format des œuvres présentées à l'inscription.

Celles-ci porteront au dos le titre de l'œuvre, le nom civil et le nom d'artiste.

Seuls les cadres américains ou caches clous sont acceptés.

Le nombre total d'œuvres accrochées est de 75 pour les œuvres graphiques et de 25 pour les sculptures. Il n'y aura donc pas de sélection autre que l'appartenance à l'Académie, nous retiendrons les premiers inscrits répondant aux critères de format et de nombre.

Toute candidature au salon engage l'artiste :

- A respecter le format déclaré à l'inscription
- A accepter l'accrochage effectué par le Galerie Thuillier en présence d'un représentant AEAF
- A ne pas modifier ses prix, définis lors de son inscription. (Le candidat peut choisir de ne pas communiquer de prix : mention « N.C. », ou d'indiquer : « Réservé », s'il ne souhaite pas vendre son œuvre).
- A être administrativement déclaré et en règle pour pouvoir commercialiser sa création artistique, conformément aux lois sociales (art. L-382-1 du CSS) et fiscales (art. 1460-2°, art.102 ter & art. 92-DB 5 G-11 du CGI).

Modalités de paiement

Pour les artistes résidant en France : par chèque établi à l'ordre de : « AEAF », et accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse (destinée au remboursement éventuel en cas de dépassement du nombre de places). Le chèque est joint à l'envoi d'inscription.

Pour les artistes résidant hors de France ou pour tout versement en provenance de l'étranger : uniquement par virement bancaire.

IBAN : FR76 1751 5000 9208 0021 8970 118 ; BIC : CEPAFRPP751 ; Caisse d'épargne Ile de France

Dans ce cas prévenir le Trésorier par courriel (luc.delage@neuf.fr) contenant les références et la date

Droits d'inscriptions :

L'artiste doit choisir le nombre de tableaux qu'il présente. C'est ce nombre qui sera retenu pour l'accrochage jusqu'à épuisement des places. Le droit d'accrochage ne dépend pas du format présenté, mais uniquement du nombre d'œuvres.

- **Tarif d'accrochage par œuvre (graphique ou sculpture) : 50 € par œuvre**

Montant du chèque = nombres d'œuvres x 50 Euros

Le chèque sera joint à l'envoi et ne sera touché qu'à la clôture des inscriptions. Il sera retourné en cas de dépassement du nombre de places.

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum des œuvres à exposer sera atteint. Les membres de l'AEAF seront prévenus par courriel.

Ventes :

Les prix affichés seront ceux demandés par l'artiste. Aucun pourcentage d'aucune sorte ne sera demandé.

Transport des œuvres :

Le transport des œuvres se fait aux frais de l'exposant et sous sa responsabilité. Le dépôt peut se faire :

- **Directement** à la Galerie Thuillier dont l'adresse est en tête de ce document. EXCLUSIVEMENT entre le 14 et le 20 novembre 2018 de 14h à 19h. Pour les retardataires, il sera encore possible de les déposer le 6 décembre 2018 entre 14 h et 17 h. Pour des horaires différents contacter directement la Galerie Thuillier
- **Par le poste**. Les œuvres seront reçues entre le 4 novembre et le 22 novembre 2018 et seront expédiées à l'adresse de la galerie qui figure en tête de document. Le retour sera effectué par la galerie aux frais de l'artiste.

- Soit par transporteur. Dans ce cas la reprise doit se faire le jour du décrochage avant 18 h.

Accrochage et décrochage.

L'accrochage se fait le vendredi 7 décembre, ECLUSIVEMENT par la Galerie Thuillier en présence d'un représentant de l'AEAF. Aucune demande modification ne sera retenue. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désaccord.

Le décrochage se fera le jeudi 14 décembre de 16 h à 18 h.

Vernissage :

Le samedi 8 décembre de 18 h à 21 h. Les exposants recevront dix invitations par le poste.

Assurances :

Les œuvres seront assurées par la galeries Thuillier avec un plafond de 3000 EUR dès lors qu'elles se trouvent à l'intérieur de la galerie. Les artistes sont invités à contracter une assurance personnelle pour le transport.